

notre sainte religion, tout bon catholique doit accepter ce jugement.

D'abord, que pense l'évêque de Québec du patriotisme et des doctrines des chefs de l'insurrection ?

Le voici en trois lignes : " Vous le savez, Nos Très Chers Frères, des hommes aveuglés par un patriotisme mal entendu se sont efforcés de faire prévaloir en ce pays des doctrines propres à favoriser l'insubordination." Puis, après avoir constaté que la très grande majorité des fidèles du diocèse de Québec s'est toujours montré fidèle et loyale au gouvernement, Mgr Signay expose les principes sur lesquels est fondée la soumission que tout fidèle doit aux puissances établies.

Que pense-t-il, en second lieu, du prétendu droit à l'insurrection ?

" Que, par des voies légales et constitutionnelles, dit-il, on cherche à remédier aux abus dont on croit avoir raison de se plaindre, c'est un droit que nous ne prétendons contester à personne ; mais que pour y parvenir l'on ait recours à l'insurrection, c'est employer un moyen, nous ne disons pas seulement inefficace, imprudent, funeste à ceux-mêmes qui en font usage, mais encore criminel aux yeux de Dieu et de notre sainte religion ; c'est, sous prétexte d'éviter un mal, se jeter dans un abîme de maux irréparables. "

Si le recours à l'insurrection a été qualifié de *moyen criminel*, et si l'autorité ecclésiastique a prêché la soumission aux puissances établies et revendiqué le droit d'être écoutées par tout bon catholique, il s'ensuit que loin de blâmer, on doit louer hautement ceux qui, pour nous servir de leurs propres expressions, " ont demandé pardon à Dieu de ce que leurs actes ont pu avoir de répréhensible, pour n'avoir pas alors obéi aux ordres de l'église exprimés par leurs premiers pasteurs. "

Quoique l'on dise ou que l'on écrive, le recours à l'insurrection, en 1837-38, a été et restera un *moyen criminel*. Les tirades de n'importe quel souscripteur au monument élevé aux victimes de ce malheureux mouvement, n'en changeront pas la nature.

Translation des restes de M. Painchaud

L'exhumation des restes de M. Painchaud, fondateur du collège de Ste Anne, qui reposaient depuis 53 ans dans le petit cimetière de l'Île aux Grues, a eu lieu le 13 du mois courant.

Ses ossements ont été trouvés dans un parfait état de conservation et on les a très bien identifiés, et par l'endroit précis, où